



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laurence BERNARD TANGUY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 février 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le 27 FEV. 2025 Publiée, le 27 FEV. 2025 Notifiée, le	
Délibération n°25.1.30	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Mise à jour du tableau des emplois permanents</i>

Madame le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune à la date du 11 février 2025, le Comité Social Territorial de la Collectivité ayant rendu un avis favorable, lors de sa séance du 23 janvier 2025.

Cette mise à jour est rendue nécessaire car des postes deviennent vacants à la suite des mouvements de personnels de l'évolution des carrières des agents ou de la réorganisation des services municipaux.

La suppression des postes vacants permet une meilleure adéquation entre les postes « ouverts » et les postes pourvus et implique donc que chaque création de poste nouveau fasse l'objet d'une décision formelle des élus par nouvelle délibération du Conseil municipal.

Il est donc proposé de :

► **SUPPRIMER les quatre postes permanents vacants** suivants (recensés au tableau des emplois mais non pourvus) :

- ✓ 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet au pôle technique (nomination sur un autre grade et démission),
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (12,31/35^{ème}) à l'accueil périscolaire et de loisirs (fin de CDD),
- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet au restaurant scolaire (disponibilité pour convenances personnelles).

► **PRENDRE ACTE** des postes créés depuis la dernière mise à jour du tableau en Conseil Municipal datant du 28 mai 2024, postes ayant tous fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs sera réalisée au 1^{er} trimestre 2026.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de madame le Maire,

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20250224-25130bis-DE Reçu le 27/02/2025

*Considérant la présentation faite et le tableau présenté en annexe ;
Considérant l'avis du Comité Social Territoriale en date du 23 janvier 2025 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **APPROUVE** le tableau des emplois permanents du personnel communal mis à jour au 11 février 2025.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

